



**OBJECTIF
SOU MIS À RÉFÉRENDUM**

MODIFICATION DE L'ARTICLE 1^{ER} DE LA CONSTITUTION

Résultat du vote :

Nombre de votants : 111
Nombre de suffrages exprimés : 103
Nombre d'abstentions : 30 %
OUI : 81 %
NON : 19 %
Pourcentage de votes blancs sur le nombre
de votants : 7 %

Résultat du vote sur le recours au référendum :

Nombre d'inscrits : 154
Nombre de votants : 141
Nombre d'abstentions : 13
Nombre de suffrages exprimés : 131
OUI : 85 %
NON : 15 %
Pourcentage de votes blancs sur le nombre
de votants : 7 %

RÉDACTION ACTUELLE :

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 1ER PROPOSÉE PAR LA CONVENTION VISANT À RENFORCER LA RESPONSABILITÉ DE LA FRANCE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE :

Ajouter un troisième alinéa nouveau à l'article 1^{er} :

La République garantit la préservation de la biodiversité, de l'environnement et lutte contre le dérèglement climatique.